

1^e COURRIER

Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 8 - septembre 2023



Une rentrée sociale aussi
CHAUDE que l'été !



- **MONTANT NET SOCIAL**
- **AGENDA**
- **RETRAITE**
- **VACANCES ET PAUVRETÉ**
- **CALENDRIER DES FORMATIONS**

édito

Chers camarades,

Lorsque vous lirez ce nouvel exemplaire du courrier départemental, j'espère que vous aurez bien profité de vos congés payés ! et que pour le plus grand nombre d'entre vous, vous aurez pu profité de votre droit légitime aux vacances. Pour rappel, seulement 54 % des Français partent en vacances selon le CREDOC, chiffre en recul de 4 points depuis 20 ans, un chiffre marqué par de fortes inégalités avec près de 3 millions d'enfants qui ne partent pas. En réponse, notre revendication CGT : « Développer le droit aux vacances pour tous en accordant une attention toute particulière à celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'y ont pas accès (notamment pour des raisons de pouvoir d'achat, d'exclusion du monde du travail ou de handicap) » (extrait de la fiche repère revendicatif CGT N°26). En tant que militant CGT, il nous faut repenser notre action dans les CSE/COS pour que le plus grand nombre de nos collègues puisse partir effectivement en vacances, peut être au détriment de la politique du chèque qui certes répond au problème de pouvoir d'achat mais est-ce le rôle d'un CSE ou d'un COS ?

Cette rentrée vient après un premier semestre marqué par la lutte historique par son ampleur et sa durée contre le projet injuste de réforme des retraites du gouvernement Borne/Macron. Ces longs mois de lutte ont démontré le rôle central de la CGT dans le mouvement social. Cela s'est traduit par plus de 1300 d'adhésions CGT sur notre département et une image rajeuni : en témoigne l'hymne « on est la CGT » repris sur tous les réseaux sociaux.

Cet état de fait doit nous mobiliser plus que jamais pour continuer à proposer l'adhésion sans préjuger de la réponse (CGT) et c'est le sens du plan de travail d'été de notre UD qui doit se poursuivre cette rentrée. Que ce soit en 1936 ou en 1968, les luttes syndicales furent précédées par des licenciements, des reculs, mais ont tout de même abouti à des victoires historiques allant de pair avec des adhésions massives. En 2023 : l'unité d'action et la longue bataille idéologique qui a été menée nous encourage à continuer notre effort de persuasion de convaincre que nos propositions CGT (retraite à 60 ans, réduction du temps de travail à 32 H, SMIC à 2000 €) sont non seulement réalistes, indispensables et surtout justes socialement.

La rentrée sociale sera chaude comme l'été, l'assemblée générale des syndicats de l'UD du jeudi 7 septembre nous a déjà permis de partager et décider de notre action CGT pour les semaines à venir en pointant du doigt la journée d'action européenne et de grève du 13 octobre.

Jérôme BATION

Membre de la CE de l'UD CGT 69

Sommaire

PAGE 2 : Edito

PAGE 3 : Agenda - Les chiffres

PAGE 4 - 5 - 6 - 7: Actualités

PAGE 8 - 9 : Retraites

PAGE 10 - 11 : Commerce

PAGE 12 : Formation



le
COURRIER
DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon
215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr
Directeur de publication : Jacky ABADA - Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69
n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

Agenda

- 19/09 : Journée d'étude sur la Paix** • animée par Le mouvement pour la Paix et l'IHS
- 21/09 : Journée internationale pour la Paix**
- 22/09 : Journée d'étude sur la Sécurité sociale** • organisée par le Comité régional
- 23/09 : Journée internationale contre les armes nucléaires**
Marche pour la justice sociale, contre le racisme et les violences policières
 • Rendez vous à 14h30 de l'esplanade de l'Europe (Tonkin - Villeurbanne)
- 28/09 : Journée internationale pour le droit à l'IVG**
 • Rassemblement 17h30 place de la Comédie Lyon 1er avec le Collectif Droits des Femmes 69



IMPORTANT

A l'attention des structures syndicales

Merci de penser à mettre à jour vos coordonnées dans Cogitiel et d'en informer l'UD en envoyant un mail à : vie.syndicale@cgt69.com

Les chiffres

Indices des prix à la consommation* en France (source INSEE)

	Pondérations	Juillet 2022	Juin 2023	Juillet 2023
Ensemble IPC*	10 000	6,1	4,5	4,3
Alimentation	1 624	6,8	13,7	12,6
Produit Frais	238	5,2	11,2	10,4
Autres alimentation	1 386	7,1	14,1	13,0
Tabacs	185	0,1	9,8	9,8
Energie	857	28,5	-3,0	-3,8
Produits manufacturés	2 322	2,7	4,2	3,4
Services	5 012	3,9	3,0	3,1
Ensemble IPCH**	10 000	6,8	5,3	5,0

Smic (source service-public.fr)

à partir du 1^{er} mai 2023

Smic	Montant brut	Montant net
Smic horaire	11,52 €	9,11 €
Smic mensuel	1 747,20 €	1 383,08 €
Smic annuel	20 966,40 €	16 597,03€

**Indice des prix à la consommation harmonisé

Taux D'inflation (Source Insee)

2020	2021	10/2022	11/2022	12/2022	01/2023	02/2023	03/2023	04/2023	05/2023	06/2023	07/2023
0,5 %	1,6%	6,2%	6,2%	5,9%	6%	6,2 %	5,6 %	5,9 %	5,1 %	4,5 %	4,3 %

Actualité

VACANCES ET PAUVRETÉ

Cette année encore des milliers de français·se·s ne sont pas parti·e·s durant l'été. Parce que cette fracture touristique est surtout sociale, la CGT est plus que jamais mobilisée pour faire vivre le droit aux vacances de qualité pour tou·te·s.

Combien de collègues de travail ont encore fait l'impasse sur leurs vacances, sans compter les sans-emplois, les retraité·e·s, les jeunes étudiant·e·s ? Au-delà de la frustration que cela génère, la bataille pour faire vivre le droit aux vacances peut paraître décalée quand des milliers d'emplois sont menacés, que les conditions de travail se dégradent ou qu'une majorité de ménages n'arrivent pas à boucler ses fins de mois.

Mais malgré tout, le droit aux vacances de qualité pour tou·te·s, reste un droit fondamental « au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation ou au logement » précise la fiche revendicative de la CGT. Parce que les vacances sont sources d'émancipation et que, ne pas pouvoir partir concourt à un sentiment de déclassement social, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer ce droit et d'en conquérir de nouveaux.

REGARD DANS LE RÉTRO

En 1853, un décret impérial de Napoléon III accordait 15 jours de congés payés aux fonctionnaires de l'Etat. Il faudra attendre près de 50 ans pour que d'autres catégories professionnelles bénéficient de ce droit : en 1900, les salarié·e·s du tout jeune métro parisien obtiennent 10 jours de congés payés, en 1905, celles et ceux des entreprises électriques 10 jours (et même 12 à compter de 1907), en 1906, les salarié·e·s des usines à gaz les rejoignent et en 1913 les employé·e·s de bureau et de commerce ont droit à une semaine. Après la 1^{ère} guerre, le mouvement continue avec la Société des transports en commun de la région parisienne qui accorde 21 jours de congés payés à ses salarié·e·s.

Entre 1900 et 1930, les congés payés sont instaurés dans de nombreux pays européens comme en Allemagne, Norvège, Pologne, mais aussi au Chili ou au Brésil. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. A l'époque, mériter d'être « payé à ne rien faire », comme le bonheur et le droit d'accéder aux loisirs, est « une idée neuve ».

Dans les années vingt, les conventions collectives de la couture et de la fourrure accordent aux ouvrières une à deux semaines de congés en fonction de l'ancienneté. Puis en 1929, ce sont les ouvriers du livre qui bénéficieront de six jours. Dès 1922, J.J. Durand, directeur technique du journal « L'information », décrochait l'attribution de vacances payées au personnel, après avoir démontré que la solution était avantageuse pour tout le monde. Léon Blum qui rédigeait alors des articles pour ce journal, fût très intéressé par cette initiative.

Dans l'horlogerie, le fameux et original Fred Lip accordera les congés payés à tous ses salarié·e·s en 1934. Avant 1936, en Alsace, près des deux tiers des entreprises accordent des congés annuels à leurs ouvrier·ère·s, sous l'influence du « modèle allemand ».

Les grandes grèves de mai-juin 1936 feront céder le patronat et le gouvernement pour la généralisation de ce droit. La loi est votée à l'unanimité par les députés. Elle prescrit un minimum de deux semaines de congés par an pour tous les salarié·e·s français·e·s lié·e·s à leur employeur par un contrat de travail.

À la Libération, la revendication d'une semaine supplémentaire de congés payés figure parmi les revendications salariales. Il a fallu attendre 1955, année où la régie Renault, véritable « laboratoire social » accorde, après plusieurs mouvements de grève, à ses salarié·e·s une troisième semaine de congés payés. Et, contre l'avis des pouvoirs publics, une quatrième, sept ans plus tard.

Elle entraîne dans son sillage plusieurs autres entreprises. En 1956, le gouvernement généralise la troisième semaine de congés payés obligatoires. Puis, en 1969, est octroyée pour l'ensemble des salarié·e·s, la quatrième semaine et enfin, c'est en 1982 que la durée des congés payés est fixée à cinq semaines.

Dès l'été 1936, 600 000 salarié·e·s français·e·s profitent de cette nouvelle conquête sociale pour jouir de vacances au bord de la mer ou à la campagne. La bourgeoisie est d'ailleurs plutôt hostile au partage d'un espace qui lui était traditionnellement réservé. Ils sont toutefois trois fois plus nombreux l'année suivante. Mais, c'est à

la Libération, sur la base du programme du CNR (Conseil national de la Résistance), et plus particulièrement avec la création des comités d'entreprise, que la notion de vacances pour tou-te-s commence à prendre tout son sens. La démocratisation du droit aux vacances prend son envol pendant les trente glorieuses, période de quasi plein-emploi.

Une étude, publiée le 12 juillet 2023, par la fondation Jean Jaurès, révèle qu'aujourd'hui plus de 50 % des Français-e-s avec enfants renoncent aux vacances par manque de moyens. Le développement d'un tourisme marchand très agressif ne faisant qu'aggraver les inégalités.

Plus de 40 % des personnes interrogées dans l'étude affirment que, si elles choisissent de partir, elles doivent modifier leur projet de vacances : 35 % doivent partir moins loin, 30 % doivent trouver un hébergement moins cher et 20 % privilégient des transports autres que le train ou l'avion.

Nous devons veiller également à ce que l'ensemble des salarié-e-s quel que soit le type d'entreprise et leur qualification, ne se trouvent pas exclu-e-s de ce droit.

Pour cela, la CGT revendique un budget « activités sociales et culturelles » d'à minima 1 % de la masse salariale pour tous les CSE.

Un enjeu de socialisation

« Les vacances, c'est comme la soupe, ça fait grandir » s'amuse à marteler le président du Secours populaire, qui chaque année s'engage à faire partir des milliers d'enfant en vacances. Et ce qui vaut pour les enfants est aussi bon pour les adultes. Pour tous les âges, les vacances sont facteurs d'épanouissement, d'émancipation mais aussi de cohésion sociale.

Pour la CGT, poursuivre cette bataille pour faire vivre le droit aux vacances pour tou-te-s est plus que jamais d'actualité dans le contexte de casse des droits des salarié-e-s. Il ne s'agit pas seulement de se battre pour garder les congés payés, mais de conquérir une sixième semaine pour l'ensemble des salarié-e-s.

Même si cette revendication semble utopique pour certains libéraux face aux enjeux de « compétitivité » du monde du travail, elle est moderne, nécessaire et atteignable.

Directement lié à la question des salaires

Afin de répondre à cette urgence sociale, la CGT revendique :

- Augmentation du Smic à 2 000 euros brut ;
- « Échelle mobile des salaires » ;
- De même pour le point d'indice dans la Fonction publique ;
- Augmentation automatique des minima de branches dès que le Smic est revalorisé ;
- Garantie des salaires d'embauche suivants : 2 000 euros brut pour un Smic, 1,2 fois le Smic pour un CAP, 1,4 fois pour un Bac, 1,6 fois pour un bac + 2, 1,8 fois pour un bac + 3, 2 fois pour un bac + 5, 2,3 fois pour un bac + 8. Engagement à des négociations de branche sur les déroulements de carrière ;
- Indexation des pensions de retraite sur les salaires ;
- Retraites complètes : pas de pension en dessous du Smic.
- Suppression des exonérations de cotisations sociales qui favorisent les bas salaires et la précarité ;
- Conditionnement des aides publiques à un avis conforme du comité social et économique pour : salaires, emploi, environnement et stratégie d'entreprise.

UN TIERS DES FRANÇAIS PRIVÉS DE VACANCES

22.000.000



Actualités

MONTANT NET SOCIAL

Une nouvelle mesure gouvernement/patronat pour accentuer la précarité



Image de redgreystock sur Freepik

A partir du 1^{er} juillet, une nouvelle ligne sur les bulletins de salaire affiche : le Montant Net Social (MNS).

Le gouvernement a travaillé en concertation avec les représentants des employeurs afin de mettre en place ce net social sur le bulletin de salaire à partir juillet 2023.

Mais que recouvre ce nouvel intitulé sur les bulletins de salaire ?

Le Montant Net Social est égal à la différence entre :

- La totalité de l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, soit salaire brut, indemnités journalières, primes, avantages en nature, des exonérations et allègements de cotisations sociales dont a bénéficié le ou la salarié·e ainsi que les cotisations sociales facultatives à la charge de l'employeur, à l'exception des cotisations facultatives due au titre de la complémentaire santé.
- Et le montant total des cotisations ou contributions sociales obligatoires d'origine légale ou conventionnelle dues par le ou la salarié·e.

*pour plus de précisions, consulter le site du Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (BOSS) <https://boss.gouv.fr/portail/accueil/bulletin->

[de-paie/montant-net-social.html](#) Titre II- calcul du montant net social

La mise en application du MNS est également une étape indispensable au projet global de solidarité à la source prévu dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la branche famille de la sécurité sociale.

Ce projet consiste en une quasi-automatisation du versement et de la déclaration de certaines prestations sociales comme la prime d'activité ou le RSA. Ce montant sera directement communiqué dès janvier 2024 aux CAF par le biais de la Déclaration Sociale Nominative pour chaque revenu versé par les employeurs et les organismes sociaux. Théoriquement les allocataires n'auront donc plus de déclaration à faire mais devront contrôler si les montants préremplis correspondent au net social de leur bulletin de salaire.

Le gouvernement prétend que cette réforme permettra aux bénéficiaires de percevoir, ce qu'il appelle le juste droit, et permettra d'éviter un certain nombre d'indus qui mettent les allocataires en difficulté lors des remboursements exigés par les CAF. L'automatisation des prestations est aussi une façon de lutter contre le non-recours important pour certaines prestations.

L'objectif à peine dissimulé est aussi la lutte contre la fraude aux prestations sociales exigée par le gouvernement.

Enfin, il s'agit aussi de simplifier les démarches des allocataires qui ne maîtrisent pas toujours la réglementation des prestations. Une deuxième étape consiste d'ailleurs à harmoniser les conditions d'octroi des différentes prestations. Cette harmonisation risque de faire aussi de nombreux perdants si elle n'est pas opérée par le haut.

La simplification envisagée par cette réforme pourrait être une bonne chose pour les allocataires. A la condition de ne pas en profiter pour modifier la base de ressources servant au calcul du droit, en y intégrant des éléments de salaire qui n'y étaient pas jusqu'à présent ou que les bénéficiaires ne déclaraient pas par manque de connaissance. Les prestations versées risquent mécaniquement de baisser pour la majorité des bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité, voire disparaître pour certains e-s.

Si la lutte contre le non-recours voulue par le gouvernement ne s'accompagne pas de budget supplémentaire suffisant, il faut bien trouver des pistes d'économies sur les autres dépenses.

Cette réforme permet aussi de programmer des gains de productivité par l'automatisation dans le traitement des dossiers pour compenser les réductions d'effectifs importantes dans les organismes ces dernières années (CAF).

Les employeurs et le gouvernement devraient aussi être chargés de communiquer aux salarié·e-s les raisons de la modification de leurs fiches de paie. Ce nouveau montant calculé sur nos bulletins de salaire aurait été présenté par le gouvernement, dicit certaines directions, comme une mesure d'équité entre des salarié·e-s qui avaient des « avantages » et celles et ceux qui n'en avaient pas.

Et sur nos bulletins de salaire, la simplification des lignes s'accompagne d'un flou total et d'une complexité à toute épreuve pour les décrypter et les comprendre.

Une équité une fois de plus tirée vers le bas. Malheureusement, rien d'étonnant.

Les CAF vont devoir faire face, une nouvelle fois, à un afflux de fréquentation et d'appel pour répondre aux interrogations des publics qui verront leurs droits modifiés.

Si la base ressource utilisée par les caf pour le calcul des droits est modifiée avec le net social, cela aura un impact sur le montant du Quotient Familial (QF).

On peut alors se poser la question de l'éventuelle prise en compte de ce net social et d'un QF revu à la hausse pour les restaurants scolaires, les activités extra-scolaires, la tarification des modes de garde... ce qui pourrait modifier grandement le coût pour des familles.

Ce montant net social n'est à déclarer que facultativement pour l'instant auprès des caf pour le calcul du Rsa et de la prime d'activité. Mais à partir du 1er janvier 2024, il sera obligatoirement déclaré par le biais de la Déclaration Sociale Nominative et donc pris en considération pour le calcul de ces deux prestations.

Avec l'harmonisation, voulue par le gouvernement, pour les conditions d'octroi des prestations versées par les caf, on peut s'interroger aussi sur la répercussion sur le montant des aides au logement, déjà bien mis à mal par la réforme du calcul entrée en vigueur en janvier 2021.

Enfin sur le fond, on peut aussi se questionner sur la place du citoyen dans toutes ces démarches qui lui échappent de plus en plus.

Toutes les réformes mise en œuvre par ce gouvernement (âge de départ en retraite, assurance chômage, calcul des aides au logement, augmentation de la CSG sur les pensions retraites, ...) dessinent un avenir social peu réjouissant.

Le « En marche » et la « Renaissance » ne vont pas de l'avant et ont bien passé la marche arrière.

Retraite

NÉGOCIATION AGIRC ARRCO ...

La retraite complémentaire des salariés, est une retraite qui complète la retraite obligatoire de base des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services. Elle est versée par la caisse nationale d'assurance vieillesse pour le régime général, par la mutualité sociale agricole pour les salariés agricole. C'est en 1961 le 8 décembre que le CNPF (MEDEF d'aujourd'hui) avec FO et la CFTC qu'est créé « Association des Régimes de Retraite Complémentaires des salariés ».

Tous les quatre ans, les organisations syndicales, avec le MEDEF, se retrouvent pour élaborer une ligne stratégique de l'AGIRC/ARRCO sur : revalorisation des pensions, (valeur du point) et valeur d'achat du point, mais aussi ce qui touche de près à la gestion, le niveau de ses réserves financières.

En gros, toutes les règles qui régissent la retraite complémentaires des salariés du secteur privé.

Avec les négociations qui ont lieu en ce moment, chez AGIRC/ARRCO , pour la CGT il y a lieu de redéfinir les objectifs et ses critères de gestion dominés par les choix financiers du Medef et du Gouvernement.

Contrairement au régime général, où c'est l'Etat qui intervient, ici c'est les organisations syndicales. Et selon la mobilisation que nous serons en capacité de créer, les salaires et pensions pourront augmentées...ou pas.

Les négociations qui ont commencées le 11 Juillet, ne peuvent pas rester aux seules mains du MEDEF.

La priorité de cette négociation c'est d'abord la réponse aux besoins : augmenter les salaires et pensions, instaurer l'égalité hommes / femmes, prendre en compte les années d'études.

L'Agirc-Arrco a les moyens d'y répondre. Mais il y a lieu de redéfinir ses objectifs et ses critères de gestion dominés par les choix financiers du Medef et du Gouvernement.

Ce sont plus de 70 milliards, soit plus de 10 mois de prestations. L'Agirc-Arrco est devenu un fond de pension qui place l'argent des retraités dans l'achat d'actions et d'obligations sur les marchés financiers et la Bourse.

En 2021, ce sont 661 millions d'euros d'intérêts amassés.

C'est l'argent des retraités et des salariés !

L'Agirc-Arrco doit être au service de l'amélioration de la couverture des besoins et en priorité l'augmentation des salaires et pensions.

Ce n'est que justice sociale !

Pour la CGT, la convergence revendicative avec l'augmentation des salaires et des pensions, et l'obtention d'emplois qualifiés, reste au centre des mobilisations.

**LA CGT VOUS APPELLE A UN RASSEMBLEMENT
LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE
DEVANT LE MEDEF à 10h00**

Avenue jean MERMOZ Lyon 8^{ème}



MOTION AGIRC - ARRCO

Modèle de motion à reproduire par nos élus au CSE

C'est en septembre que doit s'appliquer la réforme des retraites, battue en brèche par l'ensemble des organisations syndicales du pays et une très large majorité de la population. Une réforme qui sert indéniablement les intérêts du patronat.

En augmentant le temps de travail, la réforme participe à la mise en concurrence des travailleurs par le chômage et la précarité, ce qui fait donc pression sur les salaires et les conditions de travail. Casser notre système de protection sociale, c'est aussi favoriser les exonérations de cotisations sociales qui atteignent encore des sommets et qui ont plus que doublés en 10 ans (73,6 milliards d'euros de perte en 2022 !). Ceci participe à l'étatisation de la Sécurité sociale !

Il serait donc faux de croire que les salariés seraient « passés à autre chose ». Bien au contraire, la mobilisation de 2023 a vu un nombre de travailleurs de tout statut, rentrer en mouvement pour la revendication d'abrogation de la réforme.

Là où nous avons obtenu le retrait de la réforme de la retraite à point, qui n'a jamais été appliquée, le gouvernement a jugé bon de maintenir l'application d'une réforme idéologique largement rejetée.

Le rôle des organisations syndicales, la CGT en particulier, est devenu clair pour tous dans la lutte contre la retraite à 64 ans.

Dans les prochaines semaines, les enjeux de lutte qui intéresseront directement les intérêts des travailleurs se multiplieront.

Dans le secteur privé, la responsabilité du patronat sera pointée du doigt, d'autant plus qu'avec le démarrage des négociations AGIRC/ARCCO, le niveau des pensions et une partie de leur financement sera en débat dans les prochaines semaines. Il ne serait pas envisageable qu'une entreprise se défasse de sa responsabilité alors que la qualité de vie des retraités et futurs retraités résulte en partie de cette négociation paritaire.

La CGT a pour objectif premier, la réponse aux besoins : augmenter les pensions, instaurer l'égalité femmes-hommes, prendre en compte la précarité (par des départs anticipés) et les années d'études. Sur tous ces sujets l'AGIRC-ARRCO a un rôle à jouer, mais il y a lieu de redéfinir ses objectifs et ses critères de gestion dominés par les choix financiers du Medef et du Gouvernement.

La CGT formule demande que soit intégré : garantie minimale de point, stabilisation du rendement de la cotisation, action sociale. Le pilotage doit se faire par les besoins et non par les réserves, or la réforme des retraites va engendrer des besoins nouveaux. Le rôle des organisations syndicales dans la gouvernance de l'Agirc Arrco est également une revendication forte pour la CGT. Les négociations qui ont commencées le 11 juillet, ne peuvent pas rester aux seules mains du MEDEF.

L'Agirc-Arrco a les moyens de répondre aux légitimes revendications des travailleurs.

L'Agirc-Arrco est devenu un fond de pension qui place l'argent des retraités dans l'achat d'actions et d'obligations sur les marchés financiers et la Bourse. C'est intolérable !

En 2021, ce sont 661 millions d'euros d'intérêts amassés. C'est l'argent des retraités et des salariés !

L'Agirc-Arrco doit être au service de l'amélioration de la couverture des besoins et en priorité l'augmentation des salaires et pensions. Ce n'est que justice sociale !

En parallèle, les quatre décrets du 30 juillet concrétisant la fermeture des régimes spéciaux de retraites s'inscrivent dans la volonté de casser les statuts et de privatiser les entreprises autrefois publiques.

Enfin, après avoir réduit les droits des privés d'emploi depuis maintenant 3 ans, si bien que désormais seuls 36% d'entre eux sont indemnisés (et 40% vivent en dessous du seuil de pauvreté), le gouvernement a fait parvenir aux organisations syndicales et patronales la lettre de cadrage pour les négociations sur l'assurance-chômage, qui préfigure déjà le financement du futur France Travail en saccageant les droits des allocataires.

C'est dans cette continuité que la CGT a poussé l'idée d'une journée d'action européenne, idée validée par l'ensemble des organisations syndicales européennes qui pointent déjà du doigt la journée de grève et de manifestation du 13 octobre.

A _____, le __/__/__

Le représentant syndical CGT au CSE

Commerce

SALARIÉS DU COMMERCE MARCHANDISÉS, DES MILLIERS DE VIES BRISÉES



Le secteur du commerce est un laboratoire social dans lequel le patronat teste les limites du libéralisme. A l'heure actuelle, plus particulièrement dans la grande distribution et l'habillement, c'est l'hécatombe !

Alexandre BOMPARD, PDG du Groupe CARREFOUR, fusionne allègrement les entités juridiques : « Hypers », « Supers » jouant sur les transferts d'activité, passant des magasins intégrés à franchisés, la location gérance et les cessions étant chose courante désormais. Même une mère n'y retrouverait pas ses petits. Par contre Bompard, lui, y trouve son intérêt. Toutes ces manipulations financières lui ont permis d'acquérir 60 Hypers CORA et 115 Supers Marchés MATCH, soit un effectif de 24 000 salariés au moment de la transaction.

Le Groupe CASINO qui présente une dette de 6.5 milliards suite à une gestion désastreuse du PDG Jean Charles Naouri a trouvé acquéreur fin juillet en la personne de Daniel Kretinsky, milliardaire, qui est à la tête du consortium (Kretinsky- Marc, Ladreit de lacharrière et attestor). Ce même Kretinsky est depuis le début de l'année l'actionnaire principal du Groupe FNAC DARTY.

Lidl, distributeur allemand, prend attache avec ce repreneur à travers le fond britannique Attestor, pour racheter les supers marchés Monoprix.

Tout se passe pour le mieux, les grands patrons s'enrichissent, les actionnaires investissent et les financiers tirent les ficelles de la marionnette Macron pour qu'il les laisse prospérer en paix.

Dans le secteur de l'habillement, le célèbre Michel Ohayon se trouve en grandes difficultés L'homme d'affaires et financier, a fait, en quelques années, l'acquisition de plusieurs enseignes. Il a racheté Camaïeu, Go Sport, et Gap France, pour 1 € symbolique, au début de la crise du Covid, ainsi que 26 magasins Galeries Lafayette et la Grand Récré.

Camaïeu et l'enseigne GAP ont subi une liquidation judiciaire, Go Sport est en redressement judiciaire, les Galeries Lafayette font l'objet d'un plan de sauvegarde.

La juridiction nationale chargée de la criminalité organisée (Junalco) étend une enquête pour un éventuel « abus de bien social » à l'ensemble des sociétés du groupe Ohayon.

Tout ceci bien évidemment sous l'œil complice de Bercy et du ministère du travail. Cette affaire désastreuse pose encore une fois la question des millions d'€ d'aides publiques versées sans aucun regard ni contrepartie.

On criminalise un représentant syndical qui organise la lutte sociale pour préserver les acquis des travailleurs par contre que Franprix fasse travailler des sans papier, que Mc Do trempe dans la fraude fiscale n'affole personne. Tous ces grands groupes qui jouent en bourse comme au Monopoly, sans songer une fraction de seconde aux conséquences, peuvent détruire impunément la vie de milliers de salariés, qui du jour au lendemain se retrouvent sans emploi, sans être inquiétés.

Travailler dans le commerce relève de l'exploit ou de l'inconscience. D'ailleurs l'épisode COVID qui a permis de prendre du recul à certains, a vu fleurir un nombre incroyable de démissions. L'insécurité de l'emploi a été, certes, un déclencheur mais pas seulement.

Le salaire ne décolle pas du Smic sauf pour ceux qui sont rémunérés à la guelte.

Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, stations debout toute la journée, forte manutention, benchmarking, poly compétence, sous-effectif permanent, temps partiel imposé. Les amplitudes horaires vont crescendo, le travail dominical et jours fériés de plus en plus fréquent. Pour couronner le tout, les IRP ont été impactées par la réduction du nombre d'élus avec la mise en place du CSE et la disparition des CHSCT. La législation du travail ne cesse d'évoluer en faveur du patronat.

De nombreuses enseignes sont en train de tester des magasins sans salariés ; des robots passent dans les allées et estiment les besoins en approvisionnement, ils font la

mise en rayon et les caisses automatiques finalisent la vente.

Le client lui, y trouve son compte. Tel un canard sans tête, il court vers les promos, les crédits, qui lui donnent l'illusion de pouvoir satisfaire son appétit insatiable de posséder. Cet esclave de la société de consommation a besoin d'immédiateté. D'où le développement du e-commerce, du click & collect, du retrait 1 heure. L'organisation du travail des salariés est détruite, les cœurs de métiers disparaissent en même temps que la motivation. Les derniers des mohicans qui avaient encore une conscience professionnelle se retrouvent en burn out.

Le patronat sans complexe se partage l'échiquier des profits mais les salariés du commerce (et d'ailleurs) ne sont ni à vendre ni à louer et aspirent à vivre dignement de leur salaire. Ils le prouvent en s'organisant avec la CGT comme chez VertBaudet ou Grand Frais.



Formation

CALENDRIER À VENIR DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE



équiper pour agir



PRUDIS – FORMALISME DE L'AUDIENCE : du 2 au 6 octobre 2023

FORMATION DE FORMATEURS : du 2 au 6 octobre 2023

~~**INITIATION AUX QUESTIONS DE GENRE** : le 06 octobre 2023~~ **ANNULÉE**

COGITIEL : les 9 et 10 octobre 2023

DÉFENSEUR SYNDICAL : 11 et 12 octobre 2023

~~**CSE PRISE DE MANDAT** : du 17 au 19 octobre 2023~~ **COMPLET**

CONSEILLER DU SALARIÉ : du 18 au 19 octobre 2023

ANIMER UN SYNDICAT : du 25 au 27 octobre 2023

DÉFENSEUR SYNDICAL : les 6 et 7 novembre 2023

COGITIEL : les 13 et 14 novembre 2023

SSCT : du 13 au 17 novembre 2023

ANIMER UN SYNDICAT : du 21 au 23 novembre 2023

DÉVELOPPER LA CGT (EX-NIVEAU 2) : Module 1 du 27 nov. Au 1er déc. 2023

DÉLÉGUÉ SYNDICAL (SUITE) : 13 et 14 décembre 2023

Pour toute question, écrire à :
formation.syndicale@cgt69.com